

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	22	26
Date de convocation	Date Affichage et publication	
28/11/2023	15/12/2023	
Séance ordinaire		

Le quatre décembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Philippe RAIMBAULT

Etaient présents : BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, TURMEAU Yannick.

Absents excusés :

MARTIN Sébastien, excusé.

PERTHUE David, Excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,

PIVERT Rémi, excusé.

RAIMBAULT Patricia, excusée, a donné pouvoir à Mauricette Richard,

ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Thierry Gendronneau,

TRILLEAUD Thomas excusé, donne pouvoir à Jean-Pierre Goubeault.

2023-12-149

FINANCES – Bardage bâtiment périscolaire – Devis réparation

Rapporteur : G ROCHER
Annexe : Devis ACB N°4753

Accusé de réception en préfecture 049-200067718-20231204-2023-12-149-DE Date de réception préfecture : 15/12/2023

Le bardage du bâtiment périscolaire de Chavagnes est l'objet d'un litige avec l'entreprise Rousseau. Un courrier recommandé a été envoyé à l'entreprise au mois de mai 2023 en demandant une intervention avant le 30 juin 2023. Cependant, la demande est restée sans suite.

En parallèle, Mme Rocher, Adjointe en charge de la commission bâtiment, avait sollicité un devis de réparation auprès d'un autre prestataire au cas où l'entreprise Rousseau ne viendrait pas réparer les défauts. Datant du mois d'avril, le devis a dû être actualisé.

Mme Rocher indique que la garantie décennale arrive à terme et qu'il faut agir vite. Le secrétariat général a ouvert un dossier en protection juridique.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter le devis de réparation et de faire procéder aux réparations.

Le conseil municipal,

Par vote à mains levées et à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis ACB construction n°4753 concernant la réparation du bardage pour un montant de 27 311.12 € HT et 32 773.34 € TTC.

Fait à Terranjou, le 14/12/2023

Le secrétaire de séance,



Philippe RAIMBAULT

Le Maire,



Jean-Pierre COCHARD